





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-62**

**Séance publique du**

**17 mars 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1234001-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2023 - DEMANDE DE  
COFINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Agnès DAURES, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

**Secrétaire :** Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Ressources  
Direction Ressources et Exécution  
Budgétaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 MARS 2023

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2023 -  
DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Chaque année, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône contribue au financement des travaux de proximité de la Ville dans le cadre de ses dispositifs d'aides aux communes. Pour mémoire, cette aide aux travaux de proximité concerne les travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale et mandatés à la section d'investissement, à savoir :

- équipements sportifs : gymnases, pistes de skate, murs d'escalade, aménagements de terrain...,
- aménagement du paysage urbain et de tout espace public de la commune,
- aménagement de voies et de réseaux,
- travaux divers sur les bâtiments communaux : mairies, écoles, structures de la petite enfance...,
- démolition préalables à de futurs travaux,
- travaux nécessaires à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie.

Toute opération est limitée à une seule tranche par année quel que soit le type de travaux et ne sont éligibles que les projets dont le coût réel est inférieur à 100 000 € HT.

Le délai imparti aux communes pour réaliser les opérations subventionnées est fixé à 3 ans à compter de la date de délibération de l'Assemblée Départementale ayant accordé cette aide, sous peine de caducité des aides consenties (sauf dérogation consentie).

Les thèmes prioritaires retenus par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône sont :

- l'environnement et le développement durable
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

Il est entendu que sont exclues du bénéfice de cette aide, les opérations suivantes :

- les acquisitions de mobilier et matériel,
- les acquisitions de véhicules,
- les acquisitions foncières et immobilières,
- les études.

Le taux de subvention est de 70% sur le coût HT des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet, étant précisé que la part communale ne saurait être inférieure à 30% du montant HT du projet.

L'attribution d'une subvention départementale est donc exclusive de tout autre financement public. Les plans de financement doivent être joints en annexe du présent rapport.

Pour mémoire et par délibérations DL.2021-573 et DL.2021-944, les dossiers mentionnés dans les tableaux ci-dessous n'ont pas été retenus par le Conseil Départemental aux titres des années 2021 et 2022. Nous représentons ces cinq dossiers au titre de l'année 2023 ainsi que cinq nouveaux dossiers.

Ainsi, les opérations suivantes sont proposées :

PRIORITE	NATURE DES TRAVAUX	Coût estimatif travaux HT
----------	--------------------	---------------------------------

**DL.2021-573 :**

<b>DGAS ACTION PUBLIQUE ET SOCIALE : DIRECTION DES SPORTS</b>		
1	Réhabilitation du mur d'escalade du complexe sportif du Val de l'Arc	85 000 €
1	Rénovation des gazons synthétique des terrains de futsal de Luynes, Les Milles et Maurice David	85 000 €

**DL.2021-944 :**

<b>DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : Direction Entretien Bâtiments</b>		
<i>Bâtiments Culturels</i>		
1	Bois de l'Aune : Réhabilitation et aménagement de l'espace hall	100 000 €
<b>DGAS ACTION PUBLIQUE ET SOCIALE : DIRECTION DES SPORTS</b>		

1	Stade Georges Carcassonne : Réhabilitation de l'éclairage du terrain synthétique au stade Georges Carcassonne	85 000 €
1	Stade de la Constance : Construction de gradins en béton	85 000 €

**Nouveaux dossiers présentés :**

**DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : DIRECTION  
ENTRETIEN BATIMENTS**

<b><i>Bâtiments scolaires</i></b>		
1	Ecole maternelle des Trois Sautets : Réfection de la cour par un enrobé drainant	60 000 €
1	Ecole maternelle Colline du Serre : Réaménagement de la cour, suppression du muret et réfection du sol par un enrobé drainant	80 000 €
1	Ecole maternelle Daudet : Végétalisation de la cour	65 000 €

**DGAS ACTION PUBLIQUE ET SOCIALE : DIRECTION DES  
SPORTS**

1	Ecole Frédéric Mistral : Réhabilitation du plateau sportif	85 000 €
1	Complexe sportif du Rocher du Dragon (joutant le collège): Aménagement d'un terrain de Futsal en gazon synthétique	85 000 €

**Le montant global de ces opérations est de : 815 000 €**

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un co-financement au titre des travaux de proximité ;
- **SOLLICITER** la prise en charge par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône de 70% du coût HT de ces projets, pour lesquels aucune autre demande de subvention ne sera formulée auprès de nos autres partenaires institutionnels ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière du Conseil Départemental et tout document afférent à ce dispositif ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

DL.2023-62 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2023 -  
DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE-

Présents et représentés : 55  
Présents : 47  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 55  
Pour : 55  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

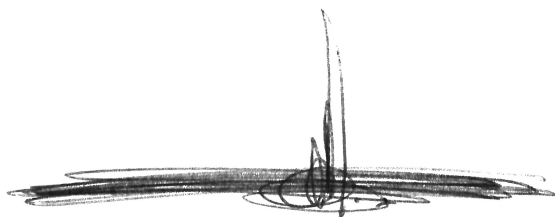
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le





**ANNEXE : PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES PROJETS SOLLICITES**

NATURE DES TRAVAUX	Coût estimatif travaux HT	FINANCEMENTS	
		Participation Conseil Départemental 70% plafonné à 59 500 € HT	Autofinancement Ville d'Aix-en-Provence
<b>DAST BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS : DIRECTION ENTRETIEN BATIMENTS</b>			
<i><b>Bâtiments scolaires</b></i>			
Ecole maternelle des Trois Sautet : Réfection de la cour par un enrobé drainant	60 000 €	42 000 €	18 000 €
Ecole maternelle Colline du Serre : Réaménagement de la cour, suppression du muret et réfection du sol par un enrobé drainant	80 000 €	56 000 €	24 000 €
Ecole maternelle Daudet : Végétalisation de la cour	65 000 €	45 500 €	19 500 €
<i><b>Bâtiments culturels</b></i>			
Bois de l'Aune : Réhabilitation et aménagement de l'espace hal	100 000 €	59 500 €	40 500 €
<b>DGAS ACTION PUBLIQUE ET SOCIALE : DIRECTION DES SPORTS</b>			
Ecole Frédéric Mistral : Réhabilitation du plateau sportif	85 000 €	59 500 €	25 500 €
Complexe sportif du Rocher du Dragon (jouxant le collège): Aménagement d'un terrain de Futsal en gazon synthétique	85 000 €	59 500 €	25 500 €
Réhabilitation du mur d'escalade du complexe sportif du Val de l'Arc	85 000 €	59 500 €	25 500 €
Rénovation des gazons synthétique des terrains de futsal de Luynes, Les milles et Maurice David	85 000 €	59 500 €	25 500 €
Stade Georges Carcassonne : Réhabilitation de l'éclairage du terrain synthétique au stade Georges Carcassonne	85 000 €	59 500 €	25 500 €
Stade de la Constance : Construction de gradins en béton	85 000 €	59 500 €	25 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>815 000 €</b>	<b>560 000 €</b>	<b>255 000 €</b>